Commune de
Steinfort

Steinfort, le 20 mars 2024

steinfort.lu

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2024/0439/174 du 06 mars 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde l'exploitation d'un monte-escaliers à Steinfort 4, rue Jennebierg.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Administration Communale Steinfort

Sammy Wagner
Bourgmestre

Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 20 MARS 2024

Steinfort, le 20 MARS 2024

Administration Communale Steinfort

Le bourgmestre

Le secrétaire communal